

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Présent-e-s

| | | | | |
|----------|-----------|---------|-----|-------------------------------|
| Bureau : | GIRARDET | Myriam | MCG | Présidente |
| | TREMBLET | Laurent | PDC | 2 ^e vice-président |
| | CORNUZ | Eric | Ve | 1 ^{er} secrétaire |
| | GROGNUZ | Fabien | PLR | 2 ^e secrétaire |
| | SCHWEIZER | Adriana | UDC | Membre |

| | | | |
|--------------------|-------------------|-----------|-----|
| Conseillers/ères : | AMATO | Maurice | Ve |
| | BOCCARD | Pierre | PLR |
| | BOCCARD | Yolande | PDC |
| | BROCARD | Eric | PS |
| | DELUERMOZ | Cosima | PDC |
| | DUMALLE | Marcel | Ve |
| | FALVO | Francesco | DC |
| | FRAUCHIGER | Roger | MCG |
| | GAETANINO | Marco | MCG |
| | HALDEMANN | François | PLR |
| | HALIMI | Hysri | PS |
| | HARTMANN | Esther | Ve |
| | HAYES | Sasá | UDC |
| | HUBERT | Emile | UDC |
| | JIMENAY | Arthur | PDC |
| | KUNZ-FELIX | Marielle | PLR |
| | LUSTENBERGER | Cédric | MCG |
| | LÜTHI | Badia | PS |
| | MURCIANO | Claudine | Ve |
| | ORTELLI | Aldo | PS |
| | OSMANI | Xhevrie | PS |
| | PACHOUD | Stéphane | MCG |
| | SERRANO | Philippe | PLR |
| | SQUILLACI | Nicola | PDC |
| | TIGUEMOUNINE | Sabine | Ve |
| | TSCHUDI-SPIROPULO | Alejandra | Ve |

| | | | | |
|------------------|-------|-----------|-----|--------------------------------|
| Excusés : | FABRE | Michel | PS | 1 ^{er} vice-président |
| | SAPIN | Françoise | MCG | |

Assistent à la séance

| | | | |
|-------------|--------------|-----|--------------------------|
| LEUENBERGER | Nathalie | PS | Maire |
| DEVAUD | Jean-Marc | PDC | Conseiller administratif |
| TSCHUDI | Pierre-Alain | Ve | Conseiller administratif |

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Philippe Serrano (LR), en remplacement de M. Robert Tillmann (LR), démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Election d'un-e délégué-e au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* en remplacement de M. Tillmann (LR), démissionnaire.

Au cas où l'une des suppléantes actuelles au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble était élue déléguée:

7. *Election d'un-e suppléant-e des délégués au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble en remplacement de la suppléante élue déléguée.*
8. Délibération n° 2016-22 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 130'000.-** devant financer la refonte complète du site internet communal *www.meyrin.ch*.
9. Délibération n° 2016-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'achat d'un montant de **CHF 226'152.-** en vue de l'acquisition du mobilier, du matériel de base, de l'informatique et des machines de nettoyage nécessaires pour ouvrir l'Espace de vie infantine (EVE) des Vergers, situé dans le bâtiment B13.
10. Délibération n° 2016-19 relative au projet de modification des limites de zones (MZ) n°29'568-526 sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3, située dans le secteur délimité par les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux).
11. Délibération n° 2016-20 relative au projet de modification des limites de zones (MZ) n°29'508B-526-540. Enquête publique n°1876. Meyrin et Vernier – Cointrin-Ouest – Avanchets.
12. Pétition n° X-2016-06, déposée par l'association Cointrin Ouest, contre le Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport.
13. Délibération n° 2016-21 relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIMOGA) n° 29'976.
14. Résolution n° 2016-07 présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du parti UDC, demandant de réaménager et moderniser le terrain de jeux se trouvant à la rue des Vernes, à l'angle de la rue de Vaudagne.
15. Résolution n° 2016-08, présentée par le Conseil administratif, demandant la prise en charge financière de la quote-part d'investissement et de fonctionnement de la construction d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques dans le quartier de Pré-Bois à Cointrin.

16. Pétition n° X-2016-03 déposée par le MCG, "Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin !". **Rapport de la commission des affaires sociales et jeunesse** (M. Grognuz, LR).
17. Pétition n° X-2016-04, déposée par l'UDC, "Non à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista !". **Rapport de la commission des affaires sociales et jeunesse** (M. Grognuz, LR).
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

* * *

En préambule, **Mme Girardet** met au vote la proposition de modification de l'ordre du jour par l'adjonction, entre le point 13 et le point 14, de la délibération n° 2016-24 relative à une aide d'urgence pour les victimes du séisme en Italie.

Cette adjonction est **acceptée à l'unanimité**.

Elle fait ensuite une brève déclaration :

"Selon son souhait, M. Robert Tillmann a présidé ce Conseil du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016. Il se retire du monde politique pour profiter des bons moments au cœur de la campagne ainsi qu'au Tessin, région qu'il affectionne toute particulièrement. Nous le remercions pour le travail accompli au sein de cet hémicycle et lui souhaitons une bonne retraite."

1. **Assermentation de M. Philippe Serrano (LR), en remplacement de M. Robert Tillmann (LR), démissionnaire**

En présence de l'assemblée debout, **Mme Girardet** procède à l'assermentation de M. Philippe Serrano (LR).

M. Serrano prête serment et prend place à la table du Conseil municipal.

[Applaudissements]

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal est **approuvé à l'unanimité moins 1 abstention**.

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Girardet indique avoir reçu une cinquantaine de lettres relatives aux projets de modifications de zones à Cointrin est et ouest. Elles seront traitées en lien avec les points 10 et 11, à savoir par la commission d'urbanisme et mobilité où sera probablement renvoyé ce dossier.

Mme Girardet signale ensuite que plusieurs décisions ont été prises lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 juin 2016, qui ont été communiquées le 29 juin dernier aux conseillers et sont disponibles sur CMNet, à savoir :

1. subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée;
2. financement 2017 du Bibliobus;
3. financement 2017 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-;
4. financement 2017 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-;
5. participation 2017 au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-;
6. financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-;
7. participation 2016 aux charges de fonctionnement du Groupement inter-communal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'636'000.-;
8. octroi en 2017 à la ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Mme Girardet ajoute n'avoir reçu aucune opposition de la part des conseillers et considère donc que ces décisions sont acceptées par le Municipal.

Enfin, elle signale que la sortie du Conseil municipal a été fixée au 15 octobre et que les informations détaillées seront transmises aux conseillers prochainement.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Fermeture de l'office de la Poste de Cointrin

L'annonce de la fermeture de l'office de la Poste de Cointrin ayant été faite officiellement par la Poste dans un tout ménage adressé aux habitants concernés le 5 juillet 2016, le Conseil administratif souhaite vous donner davantage d'informations sur cette situation.

La Poste, de manière régulière, réévalue son offre en fonction des besoins de la population. Dans ce contexte, la Poste a approché le Conseil administratif en 2011, en toute confidentialité, pour discuter des différents offices postaux sur le territoire communal, leur volume d'activités et les prestations délivrées.

En raison de la très faible demande en prestations postales depuis plusieurs années dans le quartier de Cointrin et de la proximité de l'office situé à Balexert, la Poste a informé le Conseil administratif de son intention de fermer l'office de la Poste de Cointrin.

Le Conseil administratif avait alors insisté sur l'importance de cet office pour les habitants de Cointrin, mis en avant le futur développement de ce quartier et avait demandé à la Poste de trouver des alternatives à la fermeture totale de ce service de proximité.

Une possibilité a alors été évoquée avec la Poste, la mise en place d'une agence postale chez un partenaire. Ces partenaires sont généralement des commerçants acceptant d'exploiter une activité postale. Les prestations proposées incluent pratiquement tous les services demandés quotidiennement dans un office de poste classique. La clientèle peut déposer des lettres et des colis et prendre livraison d'envois ou acheter des timbres-poste. Pour les prélèvements d'argent et les paiements sans numéraire, les clients doivent être en possession d'une PostFinance Card.

En 2013, la Poste a rappelé au Conseil administratif son intention de fermer l'office de Cointrin et annonçait qu'elle était toujours en recherche d'un partenaire.

En avril 2016, la Poste prend finalement la décision de fermer l'office de Cointrin sans avoir trouvé de partenaire. La mise en place d'une agence postale reste toutefois encore envisageable pour autant qu'un partenaire se présente dans les deux années à venir. Nous invitons les commerçants de Cointrin à se manifester dans ce sens.

Le Conseil administratif s'est opposé fermement à la décision de fermeture.

En dernier recours, le Conseil administratif a saisi la Commission fédérale de la Poste PostCom contestant les prescriptions relatives à l'accessibilité et aux spécificités locales liées à la procédure fédérale en cas de fermeture ou de transfert d'une agence postale (art.34 OPO).

Ce processus est en cours de traitement et le Conseil administratif ne manquera pas de vous tenir informés sur sa conclusion.

Guide pratique «Organiser un événement à Meyrin»

Nous avons le plaisir de vous remettre ce soir un exemplaire du guide pratique "Organiser un événement à Meyrin", fruit d'une collaboration transversale entre les services communaux.

Ce guide a été remis en version papier et informatique à toutes les associations meyrinoises, aux directeurs des écoles communales et dans chaque service de la mairie. Il est également accessible sur le site internet de la Commune.

C'est un outil simple d'utilisation, intuitif et adaptable aux besoins et envies de chacun. Vous y découvrirez des références légales, des conseils pratiques, des boîtes à outils ainsi que des check-listes permettant de réaliser la pleine réussite d'un événement.

Nous vous en souhaitons une bonne découverte.

Nouveau délégué aux affaires économiques

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de M. Philippe Meyer en tant que délégué aux affaires économiques depuis le 1^{er} septembre dernier. Sa mission est de soutenir le développement de la vie locale économique à Meyrin et de coordonner la relation entre les entreprises et la Commune. Il rejoint l'équipe du secrétariat général sous la responsabilité du Conseil administratif et de Melissa Rebetez, secrétaire générale adjointe.

Après un Master HEC à l'Université de Genève et un postgrade en business administration de l'Université de Californie à Berkeley, Philippe Meyer a travaillé au Service de la promotion économique de l'Etat de Genève de 1999 à 2005, en tant que délégué à la promotion économique. A cette fonction, il a été en charge de l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire genevois, du soutien au développement du tissu économique local et de la coordination de la relation entre les entreprises et l'administration cantonale.

Puis, durant près de 10 ans, il a été membre de la direction de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. Il a supervisé les départements des affaires extérieures, de la promotion économique, de la gestion des entreprises membres et de la promotion des services. A ce titre, Philippe Meyer a piloté d'importants projets en matière de développement économique, d'organisation d'événements et d'études économiques, aussi bien au niveau national qu'international. Il a su tisser d'étroites relations avec les principaux organismes d'aide et de promotion d'entreprises actifs dans le canton.

Philippe Meyer connaît particulièrement bien la commune de Meyrin qu'il apprécie grandement. Il est au fait des grands défis qui l'attendent dans les années à venir, s'agissant notamment des transports, de la fiscalité, de l'aménagement du territoire et, en particulier, de son tissu économique.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

* * *

5. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

Séance du 21 juin 2016, question de M. Frauchiger

Parking de la Golette

Pour rappel, l'espace protégé derrière les potelets est réservé aux piétons et aux livraisons. Il est possible de se parquer le long de la rue de la Campagne-Charnaux, dans le parking du Cycle de la Golette et dans le parking communal de la Ferme de la Golette, lesquels doivent pouvoir absorber cet afflux de véhicules.

Séance du 21 juin 2016, question de M. Grognez

Appels d'offres des aménagements extérieurs des Vergers

S'agissant de travaux dont le montant est supérieur à CHF 9 mio, la procédure d'attribution de ce marché public fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouverte et internationale. Ce genre de critères de proximité est contraire aux règles AIMP et ne peut être intégré pour le choix des entreprises. La Commune serait ainsi exposée à des recours de la part des entreprises qui pourraient se sentir discriminées.

Toutefois, concernant le chapitre des plantations, il est demandé à l'entrepreneur de préciser dans son offre la provenance des végétaux en indiquant les noms des pépinières et les pays de culture des végétaux.

Un minimum de 30% du total des arbres (hors fruitier) et 30% du total des arbustes devront être d'origine suisse.

Séance du 21 juin 2016, question de Mme Hartmann

Eclairage dans les garages de l'écoquartier des Vergers

L'éclairage des parkings est commandé par des détecteurs de présence permettant d'ajuster l'intensité lumineuse en fonction de la fréquentation du parking. Il a été constaté initialement que ces luminaires restaient allumés 24h/24h. Le réglage des détecteurs de présence a permis d'optimiser leur fonctionnement et de réduire la consommation énergétique.

Séance du 21 juin 2016, question de Mme Hartmann

Parking sauvage dans l'écoquartier des Vergers

Concernant le stationnement des scooters dans les nouvelles voies de circulation menant aux immeubles pionniers, les agents de la police municipale ont effectué une action de prévention. A chaque constat d'un scooter mal stationné, ils se sont rendus au domicile du détenteur pour rappeler que la circulation était piétonne une fois la livraison du bâtiment effectuée.

Concernant les voitures, l'arrêté de circulation en place ne permet pas aux agents de verbaliser. Toutefois, ils sensibilisent les usagers sur le bon emploi des voies de circulation chantier et public.

Séance du 21 juin 2016, question de Mme Hartmann

Tri des déchets dans l'écoquartier des Vergers

Les nouveaux habitants de l'écoquartier des Vergers ont reçu une circulaire leur rappelant l'importance du tri des déchets à la source, tant sur les plans économique qu'environnemental.

Cette action sera renforcée par la campagne développée par l'Etat sur le tri des déchets de cuisine.

Séance du 21 juin 2016, question de M. Ortelli

Manque de visibilité sur le parking des Champs-Fréchets

Les haies arbustives qui jouxtent le parking du centre commercial des Champs-Fréchets ont été taillées de manière à permettre aux automobilistes de sortir du site dans des conditions de visibilité adéquates.

Séance du 21 juin 2016, questions de Mme Hayes

Manque de visibilité des panneaux indicateurs du centre sportif de Maisonnex

Les haies arbustives qui jouxtent la signalisation d'accès au centre sportif de Maisonnex ont été taillées de manière à offrir aux usagers du site des conditions de visibilité adéquates.

De plus, une enseigne a été posée récemment le long de la route de Meyrin annonçant le centre.

Difficulté d'accès sur la route de Meyrin depuis le centre sportif de Maisonnex

La route de Meyrin étant une route principale, il n'est pas possible de mettre en place ce genre d'installation. C'est à l'utilisateur qui sort du centre sportif de ne pas gêner la circulation de cet axe primaire lors de sa réintégration dans la circulation.

Séance du 21 juin 2016, question de Mme Hayes

Poubelles urbaines à la rue De-Livron

Suite au vote de la résolution n° 2012-11, 23 corbeilles à déchets ont été implantées sur la rue De-Livron, dont 18 pièces sont situées aux abords des arrêts de tram. De plus, la forte densité d'écopoints implantés sur le territoire communal permet également de déposer d'une manière sélective, dans les bennes adéquates, les déchets générés sur la voie publique.

Séance du 21 juin 2016, question de M. Hubert

Ravinement du revêtement minéral sur la place des micocouliers

Le revêtement minéral situé sur la place qui accueille Meyrin-les-Bains ravine fréquemment lors des épisodes pluvieux. Cette surface a été remise en état.

Séance du 21 juin 2016, question de M. Squillaci

Etat civil des conseillers municipaux

Suite à l'introduction des conseillers municipaux dans le logiciel des salaires, cette donnée est indispensable pour pouvoir établir leur fiche de salaire. Néanmoins, cet élément est strictement confidentiel et n'apparaît pas sur les documents. Le traitement de ces données fait l'objet de la même attention que pour les employés communaux.

Par ailleurs, bien que le service de l'Etat-civil dispose de ces renseignements, il est tenu par la loi de ne pas les divulguer même à d'autres services de l'administration communale ou à toute autre entité.

* * *

6. **Election d'un-e délégué-e au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* en remplacement de M. Tillmann (LR), démissionnaire**

M. Frauchiger présente la candidature de Mme Girardet.

Il n'y a pas d'autres candidatures et **Mme Girardet** est élue déléguée du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* à l'unanimité.

* * *

7. **Election d'un-e suppléant-e des délégués au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* en remplacement de la suppléante élue déléguée**

Au nom de l'UDC, **M. Hubert** propose la candidature de Mme Hayes.

M. Haldemann indique que le groupe PLR présente la candidature de M. Bocard.

M. Jimenay demande le vote à bulletins secrets, ce qui est appuyé par trois personnes.

Résultat du vote

Bulletins distribués: 30
Bulletins rentrés : 30
Majorité absolue: 16

M. Bocard obtient 22 voix
Mme Hayes obtient 8 voix.

M. Boccard est donc élu suppléant des délégués au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* avec **22 voix**.

* * *

8. **Délibération n° 2016-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000.- devant financer la refonte complète du site internet communal www.meyrin.ch**

En premier lieu **Mme Leuenberger** rappelle que le Municipal a, à plusieurs reprises, demandé à l'exécutif de moderniser le site internet de la Commune. Elle poursuit en expliquant qu'un groupe de travail a réalisé une analyse des besoins et soumis deux questionnaires d'évaluation à l'interne et à l'externe. Ceci a permis d'établir un dossier pour un appel d'offres sur invitation envoyé à trois entreprises. Celles-ci ont été auditionnées par un jury composé de représentants de l'exécutif, de l'administration, du législatif et d'un expert externe, lequel a retenu un projet à l'unanimité.

Elle conclut en proposant de renvoyer cette délibération en commission afin de présenter le projet en détail aux commissaires, à savoir le type de prestations proposées en ligne, la ligne graphique, la méthodologie, la planification pour la réalisation du nouveau site, etc.

Mme Girardet ajoute que le Bureau propose le renvoi à la commission d'information et communication. Elle demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **délibération n°2016-22** à la **commission d'information et communication**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

9. **Délibération n° 2016-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'achat d'un montant de CHF 226'152.- en vue de l'acquisition du mobilier, du matériel de base, de l'informatique et des machines de nettoyage nécessaires pour ouvrir l'Espace de vie enfantine (EVE) des Vergers, situé dans le bâtiment B13**

Mme Leuenberger rappelle que cet EVE a fait l'objet d'une transaction "clés en mains" entre la Fondation Nouveau Meyrin et la Commune. La délibération votée à cet effet (n°2013-15a) n'incluait que les ameublements fixes à l'exception des équipements demandés ce soir.

Elle détaille le crédit comme suit:

| | | |
|--|-----|-----------|
| Mobilier et matériel de base pour 50 places (soit CHF 3'600.-/place) | CHF | 180'000.- |
| Machines à laver le linge et le sol | CHF | 22'000.- |
| 2 postes informatiques + licences pour 16 utilisateurs | CHF | 7'400.- |

Mme Leuenberger invite donc l'assemblée à renvoyer ce dossier à la commission de petite enfance.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ou demandant la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la délibération n°2016-18 à la commission de petite enfance.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

10. Délibération n° 2016-19 relative au projet de modification des limites de zones (MZ) n°29'568-526 sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3, située dans le secteur délimité par les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux)

M. Tschudi explique que cette modification de zone est souhaitée par l'Etat de Genève depuis longtemps puisqu'elle figurait déjà dans le plan directeur cantonal 2015 qui avait été adopté par le Grand Conseil en 2001. Une délibération quasiment identique (n°2011-36) a été proposée au Municipal en 2011 et une enquête publique lancée mais cette délibération n'avait pas connu de suite. En effet le Conseil administratif a demandé au Conseil d'Etat de geler cette modification de zone ainsi que celle faisant l'objet du point 11 de l'ordre du jour. Cette requête était principalement motivée par le fait qu'il n'était pas souhaitable de laisser des promoteurs réaliser des constructions alors que l'on n'avait encore aucune vision générale du futur quartier. La Commune voulait éviter de devoir établir un plan localisé de quartier alors que des constructions déjà en cours auraient empêché une planification permettant de réaliser un quartier de qualité.

Le Conseil d'Etat avait accepté le gel de la modification de zones et, par la suite, l'élaboration du Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport est arrivée à terme. Il s'agit d'une sorte de masterplan, soit d'un grand plan directeur de quartier, auquel le Conseil administratif tenait particulièrement afin de savoir où seraient situés les équipements publics qui font cruellement défaut dans ce quartier.

M. Tschudi ajoute que le Conseil administratif a estimé que ce Grand projet répondait à de nombreuses questions, notamment sur l'indemnisation relativement équitable entre les différents propriétaires et la réservation d'emplacements pour les équipements publics dont la nécessité a été clairement identifiée. En revanche, le Conseil est toujours très dubitatif sur les questions de mobilité dans cette région et par rapport au devenir des courbes de bruit en lien avec la fiche PSIA.

Il termine en indiquant que le Conseil d'Etat a néanmoins souhaité engager la modification de zones, pour laquelle il n'a pas lancé de nouvelle enquête publique estimant qu'elle avait déjà eu lieu. Il relève que ceci n'a toutefois pas empêché, et c'est normal, les habitants de Cointrin-est de s'exprimer par lettres sur ce projet de modification de zone, lesquelles seront étudiées en commission d'urbanisme et mobilité où les personnes favorables à cette modification ainsi que les opposants seront auditionnés.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre donc le débat.

Mme Luthi fait la déclaration suivante qui concerne les points 10, 11 et 12:

"Tandis que le parti socialiste est d'accord de renvoyer à la commission d'urbanisme et mobilité les délibérations nos 2016-19 et 2016-20, je m'abstiens de tout vote concernant ce sujet car, en tant que Cointrinoise, je suis directement touchée par la problématique. Je profite de cet instant pour vous réitérer les questions que les habitants de Cointrin se posent.

La première question: quelles alternatives propose-t-on aux propriétaires des lieux pour garder la même qualité de vie ? Que penser d'un échange d'une maison jouissant d'un jardin de 1'000 m² contre un appartement basique sur le même lieu de 80 m² avec charges (PPE) en sus de CHF 500.-, voire davantage, par mois, sachant que cela demande un double déménagement avec logement provisoire de deux ans, la durée des travaux. Par ces aberrations, ne pousse-t-on pas les citoyens de la Commune à quitter le territoire. Pourquoi la Commune cherche-t-elle à faire disparaître la dernière zone villas qui reste à Cointrin ? Et je finis par la dernière question: quelle est la part de responsabilités de la Commune dans l'obligation de loger la population qui n'est pas forcément indigène et quelle est sa part de responsabilité dans le développement des zones ?"

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose au renvoi en commission d'urbanisme et mobilité.

M. Cornuz annonce que les Verts soutiendront le renvoi en commission des objets soumis à l'ordre du jour aux points 10, 11 et 12, qui concernent tout le quartier de Cointrin. Il poursuit:

"Dépositaires d'une résolution ayant pour objet de soutenir les demandes des magistrats des communes genevoises, vaudoises et françaises situées en bordure de l'aéroport, nous sommes forcément très attentifs aux projets de développement dans le quartier de Cointrin. Nous avons également pris bonne note des demandes des habitants par voie de pétition et sommes sensibles aux arguments avancés, notamment ceux concernant les possibles nuisances sonores qu'occasionnerait un développement tel que présenté et projeté.

Il ne nous apparaît toutefois pas opportun de débattre de ces éléments techniques et assez complexes ce soir, sans pouvoir au préalable questionner les représentants des pétitionnaires d'une part, et des experts en la matière d'autre part, avant de pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause, et en nous appuyant sur des arguments solides et clairs.

La densification d'un quartier ne devrait en effet jamais se décider sur la seule motivation économique, mais devrait également prendre en considération les impacts et conséquences sur la santé des habitants et sur l'environnement urbain et naturel dans lequel ils seront amenés à vivre."

M. Haldemann indique que le PLR est également favorable au renvoi en commission des trois objets concernant Cointrin. Il souhaite qu'une délégation des pétitionnaires soit auditionnée en commission.

MM. Jimenay et **Frauchiger** signalent que leurs groupes respectifs sont également d'accord avec le renvoi en commission.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met aux voix le renvoi de la **délibération n°2016-19** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

11. Délibération n° 2016-20 relative au projet de modification des limites de zones (MZ) n°29'508B-526-540. Enquête publique n°1876. Meyrin et Vernier – Cointrin-Ouest – Avanchets

M. Tschudi explique que ce projet a été présenté en juin 2011 (D-2011-04a) et refusé par le Municipal. En effet, le plan directeur communal prévoyait une densification de type zone 4a pour ce secteur, ce qui ne correspondait pas à la modification de zone souhaitée par l'Etat. En septembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur communal mais en indiquant clairement qu'il n'acceptait pas la faible densification de ce quartier de Cointrin telle que souhaitée par le Municipal. Comme le plan directeur cantonal prime sur celui de la Commune, le Conseil administratif a demandé au Conseil d'Etat de geler cette modification de zone jusqu'à l'adoption de ce projet qui fera l'objet d'une nouvelle en commission.

Il poursuit en précisant que ce dossier sera rapidement traité et que, d'entente avec le président de la commission d'urbanisme et mobilité, une double séance a d'ores et déjà été prévue le 21 septembre lors de laquelle des représentants des pétitionnaires seront invités.

Mme Girardet précise que le Bureau propose également le renvoi à cette commission et demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Il n'y a pas de demande de parole. **Mme Girardet** met donc au vote le renvoi de la **délibération n°2016-20** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Ce renvoi est **approuvé par 28 oui et 1 abstention.**

* * *

12. **Pétition n° X-2016-06, déposée par l'association Cointrin ouest, contre le Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport**

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Elle précise que cette pétition a été signée par 920 personnes: 180 signatures ont été envoyées à la Commune et 740 au Grand Conseil.

Il n'y a pas de demande de parole et **Mme Girardet** met donc au vote le renvoi de la **pétition n°X-2016-06** à la **commission d'urbanisme et mobilité.**

Ce renvoi est **approuvé par 29 oui et 1 abstention.**

* * *

13. **Délibération n° 2016-21 relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIMOGA) n° 29'976**

M. Tschudi rappelle que l'exécutif ainsi que le législatif se plaignaient du renvoi aux calendes grecques de l'élaboration d'un plan directeur et d'un masterplan (plan guide) pour la zone industrielle. En effet, il était craint un développement anarchique dans cette zone et que tous les potentiels de densification ne soient pas mis en œuvre. Dans une résolution votée par le Municipal, il était insisté sur la nécessité d'aller de l'avant dans l'élaboration du Grand Projet ZIMEYSAVER, lequel devait donner suite à la constitution de plans directeurs de zone industrielle pour ce territoire, **M. Tschudi** expliquant que ceux-ci peuvent être comparés aux plans localisés de quartier.

Le plan directeur présenté ce soir concerne essentiellement Vernier, seuls 5 ha étant situés sur Meyrin, et il est donc soumis au Municipal pour préavis. **M. Tschudi** conclut en proposant son renvoi en commission d'urbanisme et mobilité.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni ne souhaitant prendre la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **délibération n°2016-21** à la **commission d'urbanisme et mobilité.**

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité.**

* * *

13bis Délibération n° 2016-24 présentée par Mme Sasà Hayes au nom de l'UDC, M. Aldo Ortelli au nom du PS, et M. Marco Gaetanino au nom du MCG, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 20'000.- destiné à Caritas International pour apporter de l'aide aux victimes du tremblement de terre du 24 août 2016 au centre de l'Italie

Mme Hayes explique tout d'abord qu'elle-même et M. Gaetanino sont originaires de la région touchée par ce tremblement de terre alors que M. Ortelli y a travaillé. Elle signale que ce séisme a été très meurtrier et donne lecture de l'exposé des motifs puisque les conseillers n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance:

"La raison de cette aide d'urgence se passe de tout commentaire. Elle est destinée aux populations touchées par le séisme du 24 août 2016 au Centre de l'Italie, dans la région des Appennins, aux confins de 4 régions, le Lazio, les Abruzzi, l'Umbria et les Marches qui a dévasté 3 villages entiers, Amatrice, Accumoli, Arquata et beaucoup d'autres petits villages des alentours.

Il s'agit d'une région montagneuse difficile d'accès. Les routes ont été coupées par les éboulis, les ponts sont impraticables, dû à la faille qui les traverse de part en part.

Le tremblement de terre a été particulièrement meurtrier, ayant surpris les populations à 3h36 du matin pendant la période des vacances, où les maisons étaient pleines de familles en visite et de touristes de passage.

Après la première secousse, il y en a eu une deuxième de force 5, qui a suivi une heure après, et une quantité de secousses successives (+ de 4'000 à ce jour), qui ont définitivement détruit les maisons, enseveli et tuant 300 personnes et paniqué les habitants survivants.

La région est particulièrement riche en œuvres d'art datant de 1'200 et 1'600. Ce qu'on définit comme l'art pauvre, classé au patrimoine de l'Unesco, a été irrémédiablement touché.

La reconstruction sera longue et difficile. Mais ce qui nous intéresse, c'est l'aide d'urgence qu'on peut apporter aux populations meurtries à travers Caritas International à qui nous avons déjà fait appel pour d'autres catastrophes et qui travaille en partenariat avec les Caritas italiennes qui se trouvent sur place et qui vont parer aux besoins les plus urgents.

Nous comptons sur la générosité de notre Conseil pour accepter cette délibération qui vise à soulager les victimes d'un séisme d'un pays voisin trop souvent meurtri par des catastrophes naturelles."

En premier lieu, **Mme Girardet** demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière et au vote immédiat, ce qui n'est pas le cas. Elle met donc aux voix le **vote immédiat qui est accepté à l'unanimité.**

Elle ajoute que les Verts présentent un amendement consistant à ouvrir un crédit de CHF 50'000.-.

M. Amato propose en effet de porter le crédit à CHF 50'000.- car il lui semble que c'était le montant généralement attribué pour une aide due à une catastrophe naturelle. Il pense que la Commune est largement en mesure de verser une telle somme qu'il juge même faible au vu de l'importance de cette catastrophe.

D'autre part, il indique que les Verts proposent de verser cette somme à la Chaîne du bonheur qui travaille sur place et redistribuera cet argent aux diverses associations. En effet, cette organisation a ouvert un compte pour l'aide aux victimes de ce tremblement de terre.

Si elle est tout à fait d'accord avec l'augmentation du montant de l'aide, **Mme Hayes** préfère toutefois verser cet argent à Caritas. En effet, la Chaîne du bonheur a annoncé qu'elle transférerait les dons à la Croix-Rouge. **Mme Hayes** leur a donc téléphoné pour s'informer et n'a pas été rassurée par leur accueil. Aussi s'est-elle renseignée directement sur place où il lui a été répondu que l'argent serait peut-être envoyé à la protection civile italienne, ce qui l'a rendue sceptique dans la mesure où tous ont besoin de la protection civile. Elle a donc contacté d'autres petites associations locales et constaté que tous voulaient aider mais étaient désorganisés. Elle craint donc que l'argent soit mal utilisé.

Quant à Caritas, **Mme Hayes** fait remarquer que la Commune a toujours travaillé avec cette association, où elle a même un répondant, Mme Diaz, qui est parfois reçue par la commission de coopération au développement. Elle pense que c'est l'aide la plus sûre puisqu'elle ne peut se rendre elle-même sur les lieux où elle saurait qui aider, en particulier les personnes âgées qui ont une ferme et rencontrent de gros problèmes avec les animaux ayant survécu à la catastrophe.

M. Cornuz signale que, selon le site internet de la Chaîne du bonheur (www.bonheur.ch), celle-ci n'organise aucune collecte pour cette catastrophe contrairement à la Croix-Rouge suisse qui indique que les dons seront versés à la Croix-Rouge italienne.

Par conséquent, il ne trouve pas judicieux d'attribuer cet argent à la Chaîne du bonheur mais pense que le Conseil peut éventuellement le verser à la Croix-Rouge.

M. Falvo, qui est d'origine italienne, apprécie cette aide et souhaite qu'il soit fait de même lors de toute catastrophe.

M. Amato précise que la Chaîne du bonheur récolte les dons et les transmet à des ONG partenaires qui sont sur place. Quoi qu'il en soit, il n'est pas opposé à maintenir Caritas comme bénéficiaire du don.

M. Frauchiger annonce que le groupe MCG est d'accord d'augmenter la somme à CHF 50'000.- et de la verser à Caritas.

M. Ortelli indique que le groupe socialiste est du même avis. Il tient encore à préciser que si la presse a mentionné que l'amplitude de ce séisme était relativement faible, celui-ci s'est produit à moins de 4 km de profondeur sur une région relativement restreinte, ce qui fait que toute l'énergie a été concentrée à un point précis. Ceci a eu pour conséquences que toutes les constructions qui n'étaient pas accrochées à un rocher se sont écroulées.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met tout d'abord au vote l'**amendement** proposé par M. Amato qui consiste à porter le crédit à CHF 50'000.-.

Cet amendement est **accepté à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n°2016-24 amendée**

présentée par Mme Sasà Hayes au nom de l'UDC, M. Aldo Ortelli au nom du PS, et M. Marco Gaetanino au nom du MCG, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 50'000.- destiné à Caritas International pour apporter de l'aide aux victimes du tremblement de terre du 24 août 2016 au centre de l'Italie

Vu le tremblement de terre qui a secoué successivement le centre de l'Italie, du 24 août 2016 au début septembre, dans les montagnes des Appenins, touchant les régions du Lazio, Umbria, Abruzzi et Marches;

Vu la situation de grande difficulté où se trouve la population, plus de 4000 personnes sans toit, 300 morts, plus de 300 blessés, ainsi que trois villages détruits (Amatrice, Accumoli, Arquata) et beaucoup de fermes et hameaux avoisinants;

Vu que la première secousse, de force 6 sur l'échelle de Richter, a été ressentie à une profondeur de 2 km de la surface et a touché des régions de montagne, elle a été particulièrement dévastatrice et meurtrière causant des éboulis et crevasses;

Vu que de très nombreux hameaux reculés et difficiles d'accès ont été détruits et les habitants des fermes et granges se trouvent en très grande difficulté;

Vu que la situation des victimes risque de perdurer en rendant leur vie de plus en plus difficile;

Vu l'invocation de la clause d'urgence;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 septembre 2016,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 50'000.-** destiné à Caritas International pour apporter de l'aide d'urgence aux populations touchées par le séisme,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n° 58.400.367.11 aide aux victimes de régions sinistrées,

3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

14. **Résolution n° 2016-07 présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du parti UDC, demandant de réaménager et moderniser le terrain de jeux se trouvant à la rue des Vernes, à l'angle de la rue de Vaudagne**

Mme Schweizer explique que ce terrain est très grand et très fréquenté par des enfants de tout âge. Or, il est difficile d'accès et elle considère que des bancs et des tables pourraient y être ajoutés. De plus, les places de jeux devraient être réaménagées car il manque de jeux pour les tout-petits.

Au vu de la construction du quartier des Vergers et comme ce terrain est idéalement situé, elle juge donc souhaitable d'y apporter quelques améliorations.

M. Devaud pense qu'une solution pourra être trouvée afin qu'une délibération donnant satisfaction à Mme Schweizer soit présentée.

Mme Girardet demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met aux voix le renvoi de la **résolution n°2016-07** à la **commission d'environnement**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

16. **Résolution n° 2016-08, présentée par le Conseil administratif, demandant la prise en charge financière de la quote-part d'investissement et de fonctionnement de la construction d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques dans le quartier de Pré-Bois à Cointrin**

M. Devaud explique que cette résolution a pour but d'obtenir l'adhésion à une prise en charge financière, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement, d'une piscine intercommunale olympique, incluant trois bassins, qui serait aménagée dans le quartier de Pré-Bois. Il indique que ce projet a été largement soutenu par la commission sportive de l'ACG, qui a tenu plusieurs réunions à ce sujet pendant plus de quatre ans.

Cette commission a jugé importante la réalisation des infrastructures suivantes:

- la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy;
- une piscine olympique sur la rive droite;
- le déplacement des terrains de football de Balexert sur le site du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex;
- une salle omnisports pour les Lions de Genève.

Ces projets ont été inclus dans le plan directeur cantonal car il y a une grande attente pour ces équipements.

M. Devaud ajoute que le rapport fédéral sport suisse 2014 a montré que la natation était le troisième sport le plus pratiqué en Suisse, ce qui a été étayé par une étude effectuée par le canton qui place la natation en 2^e position à Genève. De plus, le canton connaît une augmentation démographique importante, notamment sur la rive droite avec la réalisation du quartier des Pommiers au Grand-Saconnex, de l'Etang à Vernier et des Vergers à Meyrin.

Il s'agit bien sûr d'un engagement financier important puisque, selon l'étude réalisée, l'investissement total se monterait à CHF 30 millions, les frais de fonctionnement annuels étant estimés à CHF 2.4 millions, qui seraient à répartir entre les communes participant à la démarche.

M. Devaud dit avoir pris contact avec tous les magistrats des communes de la rive droite, à l'exception de ceux de la ville de Genève, et il a reçu un courrier de chacun d'entre eux montrant leur intérêt à développer une démarche de ce type sur la rive droite. Les investisseurs ont déjà déposé une demande de renseignements à l'Etat et se sont passablement investis pour faire une proposition financière. **M. Devaud** précise toutefois que celle-ci n'était pas satisfaisante et qu'un financier de la construction a jugé plus judicieux que les communes réalisent elles-mêmes la piscine car le montant de la location serait hors de prix.

Dès lors, la commission de l'ACG en a discuté et a auditionné les responsables des sports des différentes communes urbaines. Un projet de répartition des coûts entre les communes a été élaboré qui sera présenté aux Conseils municipaux afin d'avoir une idée globale d'ici fin octobre de l'adhésion ou non des communes à ce projet avant d'aller plus en avant avec ce projet car il est hors de question que la commune de Meyrin finance à elle seule cette piscine.

En conclusion, **M. Devaud** propose de renvoyer ce dossier à la commission des sports en expliquant qu'en cas d'accord des 12 communes pour la poursuite de la démarche, il soumettra dans un premier temps un crédit pour l'étude de ce projet.

Il fait encore remarquer que la piscine des Ailes est désuète et qu'elle pourrait être avantageusement remplacée par la piscine intercommunale qu'il estime indispensable et à la portée financière de la Commune. Celle-ci permettra aux clubs de natation meyrinois et cointrinois de poursuivre leurs activités. Enfin, grâce à l'intercommunalité, le montant à investir sera limité puisque la participation demandée à Meyrin serait d'environ CHF 8,5 millions alors qu'il était évalué à 15 millions dans le plan des investissements.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Mme Hartmann fait la déclaration suivante:

"Comme vous le savez, les Verts de Meyrin Cointrin sont très attachés à la pratique de la natation car il s'agit de l'un des sports les plus bénéfiques qui soit pour la santé. Nous ne vous répéterons pas pour quelles raisons. J'en veux pour preuve notre dernière résolution qui souhaitait étendre l'horaire d'ouverture des piscines.

Cependant, certains aspects de cette résolution ont déjà attiré notre attention et provoquent déjà certaines inquiétudes :

- Est-ce raisonnable pour notre ville de prévoir un investissement d'environ CHF 8.5 mio pour une piscine ? Suivi d'un amortissement annuel de CHF 450'000.- ? Notre ville doit faire face à des investissements déjà très élevés. Rappelons que l'extension des horaires de la piscine des Arbères a (aussi) été refusée pour des motifs financiers. Que le prix des repas scolaire a augmenté pour des raisons budgétaires, et qu'une politique pour le moins prudente est actuellement en cours en ce qui concerne les ressources humaines...
- Une jolie grille de partage des frais a été élaborée et prévoit la participation de communes somme toute assez éloignées du lieu de construction de cette potentielle piscine : quelles seraient les raisons qui pousseraient les conseil municipaux de Versoix, Céligny ou Collex-Bossy à participer à ce projet ?
- Enfin est-ce que cette piscine sera suffisamment ouverte pour le citoyen lambda qui ne souhaite pas s'inscrire dans un club sportif ? Nous désirons vivement soutenir l'exercice physique pour tous et, en ce sens, les horaires des piscines devraient tenir compte des besoins de la population
- S'est on interrogé sur l'impact écologique de ce projet et des coûts en énergie et en eau ?

Toutes ces questions demandent des réponses que nous espérons vivement obtenir dans une commission. C'est pourquoi nous vous proposons le renvoi de cette résolution en commission des sports

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **résolution n°2016-08** à la **commission des sports**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

(Pause de 20h05 à 20h55)

* * *

17. **Pétition n° X-2016-03 déposée par le MCG, "Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin !". Rapport de la commission des affaires sociales et jeunesse (M. Grognuz, LR)**

et

18. **Pétition n° X-2016-04, déposée par l'UDC, "Non à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista !". Rapport de la commission des affaires sociales et jeunesse (M. Grognuz, LR)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission d'affaires sociales et jeunesse tenue les 31 mai et 29 juin 2016, sous la présidence de M. Frauchiger, en présence de Mme Leuenberger, M. Devaud et M. Tschudi ainsi que Mme Rebetez, cheffe de service et M. Daniel Schweiwiller, de l'Hospice général.

"1^{ère} séance de commission

M. Frauchiger, président, ouvre la première séance en nous indiquant que nous allons d'abord recevoir les pétitionnaires de l'UDC, ensuite ceux du MCG.

Audition des pétitionnaires de l'UDC

Le président fait entrer le premier groupe de pétitionnaires et présente aux commissaires Mmes Hayes et Hermenier ainsi que M. Dutruit.

Une pétitionnaire tient à souligner que la pétition est à l'origine une idée de la population. Elle nous informe aussi que les deux pétitions UDC et MCG sont munies respectivement de 500 et de 50 signatures. Elles ont aussi été envoyées au Grand Conseil. Elle indique aussi que son parti aurait pu récolter plus de signatures.

L'abri PC a été pressenti pour accueillir sur une longue période 50 hommes jeunes et seuls. Selon elle, cet abri n'est pas la solution adéquate pour loger des hommes seuls du fait de la présence de femmes et d'enfants qui participent à des activités sportives dans cette école.

Après cette introduction, le président passe la parole aux commissaires qui souhaitent poser des questions aux pétitionnaires et rappelle que nous ne faisons pas un débat avec les pétitionnaires mais que cela se limite à un échange de questions/réponses.

Un commissaire fait remarquer que la pétition telle que présentée est un peu agressive. Une pétitionnaire reconnaît que la communication est un peu dure mais si autant de personnes l'ont signée, c'est que cela soulève des questions. Ce même commissaire demande si les pétitionnaires ont des solutions. La pétitionnaire indique que, selon elle, l'abri PC de Bellavista n'est pas adapté pour recevoir des requérants d'asile.

Audition des pétitionnaires MCG

Le président accueille MM. Jean-François Girardet et Pascal Seeger.

Un des pétitionnaires expose les problèmes qui, selon lui, entourent l'arrivée des requérants à l'abri PC de Bellavista. Il pointe le manque d'informations et indique aussi que le Conseil administratif trouve que ce lieu est inadéquat. Il parle aussi des délais courts entre l'annonce du Conseil administratif et l'arrivée des requérants d'asile dans cette école.

Un pétitionnaire prend la parole pour répondre aux questions. Il explique que son parti a pris connaissance de la pétition UDC lors d'un stand et a décidé de lancer sa propre pétition pour la compléter. Comme le délai était court, seules 50 signatures ont été recueillies.

Selon ce même pétitionnaire, la solution est improvisée car un séjour de deux semaines sous terre peut être supportable mais pas tellement plus longtemps. Les pétitionnaires quittent la salle.

Certains commissaires regrettent qu'il ne reste que dix minutes pour débattre et sans que les conditions préalables à un débat serein ne soient réunies.

Un commissaire s'interroge sur le processus de discussions entre la Commune et l'Hospice général. M. Scheiwiller explique que l'Hospice général a contacté la Commune pour entamer des discussions et négocier une solution quant à l'hébergement dans des abris PCi.

M. Tschudi explique que l'HG a informé la Commune qu'il avait trouvé des logements plus adéquats pour les familles que l'abri PCi mais qu'il avait besoin de l'abri pour des femmes déboutées. Cela changeait complètement la préparation de la Commune qui visait à offrir un véritable accueil avec la collaboration de la population.

Toute la démarche et tous les efforts meyrinois devenaient un non-sens. La Commune a donc refusé l'arrivée de femmes déboutées. Suite à cela, l'HG a informé qu'il renonçait à l'abri PCi pour les femmes mais que celui-ci serait réquisitionné pour des hommes seuls. Il est préférable pour la Commune d'accueillir des hommes seuls en procédure plutôt que des familles ou des femmes déboutées. Il est possible de mener un vrai travail d'intégration avec des personnes requérantes en procédure.

Un commissaire demande si c'est la Commune ou le canton qui a choisi l'abri PCi. M. Tschudi répond que cela a été une décision de Berne dans un premier temps. L'Etat de Genève a demandé à trois reprises de pouvoir ouvrir la caserne des Vernets, Meyrin a proposé la caserne de Mategnin. Le Département militaire à Berne a opposé son refus. Les autorités et la sécurité civile ont finalement tranché en faveur de Bellavista contre la Golette et l'armée a déclaré renoncer à l'hébergement de troupes à Bellavista en faveur des requérants d'asile.

Un commissaire s'interroge sur le planning par rapport à l'arrivée des requérants d'asile. M. Scheiwiller explique qu'il n'y a pas de date d'ouverture à l'heure actuelle. L'ouverture dépend du nombre d'arrivées et de sorties des personnes du canton de Genève.

Un commissaire observe que les pétitionnaires des deux groupes politiques mettent en avant le choix de l'abri PCI de Bellavista. Est-ce le seul choix ? Il poursuit en demandant s'il existe d'autres solutions de logements.

Mme Leuenberger explique que la solution des containers est possible mais le délai estimé pour obtenir les autorisations et installer les containers est estimé à 12-18 mois, temps pendant lequel l'abri PCi serait donc de toute façon réquisitionné.

2^e séance de commission

Le président ouvre cette deuxième séance de commission par les questions.

Un commissaire aimerait savoir qu'elle est la marge de manœuvre de la Commune pour l'accueil des requérants d'asile ?

M. Tschudi lui répond que la question du logement est clairement du ressort de l'Etat de Genève, lequel a écrit aux communes pour les avertir de sa possible réquisition de lieux d'hébergement. Il s'en est suivi un échange de courriers et de propositions entre Meyrin et l'Etat de Genève. L'Etat de Genève a refusé les propositions de Meyrin, qu'il n'a pas jugé possibles. On peut discuter de ces propositions mais la question est de fait réglée car la question du logement n'est pas du ressort de la Commune. L'abri est adéquat pour dormir, mais il reste un endroit confiné et sans fenêtre. C'est la raison pour laquelle la Commune s'est engagée dans la mise en place de lieux de rencontre à l'extérieur afin de pouvoir proposer aux futurs occupants de n'occuper l'abri, dans le meilleur des cas, que pour dormir.

Un commissaire aimerait connaître la position de l'Etat sur l'accueil de requérants d'asile en abri PC. M. Scheiwiller prend la parole et explique la position de l'Hospice général : l'HG considère que l'abri PCi est une solution d'urgence et que ce n'est pas un lieu adéquat pour accueillir des personnes dans la dignité. Cependant, l'HG n'a pas de prise sur le nombre de requérants attribués par Berne à Genève. En l'absence d'appartements et d'autres solutions provisoires, il ne reste que ce dernier choix qu'est l'abri PCi. M. Scheiwiller explique que des activités seront organisées pour ces personnes, qu'il y aura des cours de français et de sensibilisation aux us et coutumes de notre pays.

Un autre commissaire s'inquiète de l'entrée et de la sortie des requérants d'asile de l'abri PC. M. Tschudi informe que la sortie de l'abri ne donne pas sur le préau et qu'il n'y a donc pas de raison que les requérants se tiennent dans le préau sauf pour jouer un match de ping-pong le week-end.

Un commissaire demande quelle est la société chargée de surveiller l'abri et s'il s'agit de personnes formées pour travailler avec des requérants. M. Scheiwiller lui répond que c'est une société connue de la place, qui forme spécialement ses agents pour ce type de mission. Il ajoute qu'il existe une unité spécialisée, composée de trois personnes, travaillant sur les aspects de prévention et de sécurité et qui peut intervenir pour les cas les plus graves dans tous les lieux d'accueil gérés par l'HG.

Le président passe la parole à un autre commissaire qui demande quelle est la participation communale dans la prise en charge financière de l'hébergement de requérants. M. Scheiwiller répond que tout est pris en charge par l'HG, avec des versements de prestations entre instances fédérales et cantonales.

La fin de la séance de commission approche, plusieurs commissaires s'accordent à dire que cette commission a été utile pour répondre aux incertitudes de la population et que ces deux pétitions devraient être classées.

Le président soumet donc les deux pétitions au vote des commissaires et propose le classement :

- oui : 2 PLR, 2 PDC, 2 Verts, 2 PS
- abstention : 1 UDC, 2 MCG."

M. Falvo donne connaissance de la position du PDC:

"Mesdames et Messieurs, je suis encore une fois agacé et indigné, les pétitions en question, qui n'ont aucun sens et encore moins constructives, par ailleurs elles ont été entretenues par les médias et aux profits des initiateurs. Pensons aux répercussions, pas seulement pour moi mais pour nous tous, tout d'abord, moralement, humainement et j'en passe.

Je ne vais pas revenir sur mes dires lors de la première intervention. Aujourd'hui nous avons la tâche de décider afin d'accepter et pouvoir accueillir les 50 réfugiés politiques sur notre commune. Les pétitions présentées sont inhumaines et seront inexplicables. Traiter ces deux pétitions avec légèreté est contradictoire à notre philosophie et aux obligations fédérales et internationales.

Je vous demande de faire preuve et ne pas faire un amalgame avec des événements et faits publiés. Ce qu'il faut retenir c'est le droit humanitaire, les arguments ne manquent pas: l'urgence, la vie, la considération, le respect et l'égard.

Conscient que Bellavista n'est pas un endroit idéal, mais le temps presse et je suis certain que si nous avons d'autres solutions, dont la Commune s'y attelle et va trouver une issue digne à la hauteur des êtres humains et à l'inquiétude de nos Meyrinois.

Mais en attendant d'avoir mieux et palier au plus urgent, Mesdames et Messieurs, au nom du PDC et de la démocratie, j'invite tous les conseillers de voter non et d'accepter le classement de ces pétitions.

Et prouver que nous faisons preuve de bons sens et du devoir, au vu de la gravité et de l'ampleur de cette crise humanitaire."

Mme Kunz-Félix note que le débat sur ces pétitions a été très émotionnel et certains propos inappropriés ont peut-être été regrettés. Elle indique que le groupe libéral-radical a opté pour une position questionnante et réflexive. Dans tous les cas, ses membres ont essayé de rester sobres et de "raison garder" par rapport à cet objet compliqué et très émotionnel.

Après deux séances où des débats parfois vifs ont été tenus, la commission a donc opté pour un classement à l'unanimité avec l'abstention des partis pétitionnaires. Le PLR s'en est réjoui, considérant que ce dossier devait être géré de manière plus professionnelle par des experts, sans céder à la tentation de débattre sous l'effet de l'émotion avec des arguments pouvant s'avérer peu fondés.

En conclusion, elle indique que le PLR adhère au classement des deux pétitions.

Mme Hartmann donne connaissance de la position des Verts:

"LA PEUR ! Que ne peut-on faire grâce à la peur et aux fantasmes. Par exemple, écrire des textes de pétitions que le groupe des Verts de Meyrin qualifiera poliment d'"incorrectes et de fausses".

Quoi Meyrin va "mettre" 50 hommes, évidemment tous jeunes car les réfugiés évidemment sont tous jeunes, tous musulmans et évidemment tous des violeurs.... Mais où va-t-on ?

Oui ! où va-t-on ? Et de qui se moque-t-on ? Se servir de l'assassinat d'une travailleuse sociale en Suède, ou d'événements en Allemagne pour justifier des textes inacceptables, c'est indigne.

En tant que femme, je suis très en colère ! Utiliser la souffrance de millions de femmes et d'enfants dans le monde et de centaines de femmes et d'enfants à Genève pour provoquer rejet et peur, c'est aussi indécent.

Oui à Meyrin, il y a probablement plusieurs femmes et enfants qui sont déjà victimes de violences et d'abus. Ces actes ne sont pas le fait d'étrangers ou d'inconnus, mais le plus souvent de proches, de personnes dans lesquelles les victimes avaient confiance. La violence et la destruction ne connaissent ni frontière ni religion. A quand, nous mettrons-nous tous ensemble à agir contre ces actes odieux pas uniquement au travers de textes inélégants ?

Alors ne mélangeons pas tout et cessons les confusions ! Mettons notre énergie et nos ressources aux services des valeurs qui sont chères aux Verts de Meyrin Cointrin (mais pas uniquement) : à savoir le vivre ensemble, la solidarité et le soutien à toutes les personnes abusées et victimes (que cela soit d'un agresseur, d'une guerre, ou d'un Etat oppresseur. Soutenons ces personnes aux mieux sans préjugés ni peurs.

En ce qui concerne les personnes en demande d'asile que La Confédération attribue à notre Canton, notre commune devra accepter qu'un petit nombre d'entre eux loge dans des conditions difficiles, et malheureusement inadéquates, à savoir dans un abri PC. Malheureusement l'urgence nécessite de s'adapter à des circonstances exceptionnelles.

Rappelons que ces hommes, dont en réalité on ne connaît ni la provenance, ni l'âge, ni la religion, seront encadrés au mieux des possibilités de l'Hospice général et de notre commune. Ils suivront, aussi des cours sur les us et coutumes helvétiques et respecteront un règlement édicté par l'Hospice général. Des agents assermentés assureront la sécurité des uns et des autres.

Peut-être un jour, des personnes devront être réellement hébergées dans ces conditions difficiles. Dans ce cas, faisons face et accueillons au mieux ces personnes, comme Meyrin a toujours su le faire, en simplicité et dans le respect.

Arrêtons donc de dépendre de nos peurs et de nos fantasmes et ne les laissons pas emporter sur la solidarité. En attendant classons ces pétitions."

M. Ortelli, au nom du PS, fait la déclaration suivante:

"Lors des deux commissions, nous avons écouté les arguments des pétitionnaires, les réponses du chef du service d'hébergement de l'Hospice général et les commissaires ont posé leurs questions. Très bien ! C'était très instructif et utile ! J'en ai retenu principalement :

- l'impression que les pétitionnaires n'ont pas défendu tout à fait les mêmes pétitions qu'ils ont fait signer, puisqu'ils ont mis en avant le bien-être des réfugiés, ce qui n'apparaît pas clairement dans les énoncés des deux pétitions.
- que Meyrin est mis devant le fait accompli et que nous n'avons pratiquement aucune marge de manœuvre.

- que nous avons été rassurés sur l'encadrement des futurs pensionnaires des abris de Bellavista.
- qu'un pétitionnaire a dépassés les bornes lorsqu'il a déclaré que ces migrants n'étant pas de confession judéo-chrétienne, nos femmes sont en danger.

Ceci dit, chères et chers concitoyennes et concitoyens, le temps n'est plus à la polémique et aux débats stériles. L'actualité et la terrible réalité nous ont rattrapés. Rien qu'en Italie plus de 170'000 réfugiés ont débarqué depuis le début de l'année, plus de 3'000 sont morts dans leur tentative de traverser la Méditerranée.

J'étais à Cagliari en Sardaigne lors de l'arrivée imprévue d'un bateau transportant 931 réfugiés. J'ai pu constater que les médias et les habitants de la région, qui se sont largement exprimés sur cet événement, n'ont jamais fait allusion d'un éventuel danger pour leurs filles et leur femme. Le fantasme des réfugiés violeurs semble bien loin de la réalité du terrain.

Bien au contraire, les autorités italiennes s'inquiètent fortement de la disparition de centaines de femmes et d'enfants migrants enlevés lors de leur périple à travers l'Europe.

Que Meyrin, ville d'accueil et de diversité, oublie ses peurs, ses angoisses et redevienne ce qu'elle a toujours été, un lieu de refuge et de paix pour ceux qui ont connu l'enfer. Apportons notre petite contribution même si, nous en convenons, le site de Bellavista n'est pas la solution idéale.

Les pétitionnaires citent souvent notre culture chrétienne, permettez-moi alors de citer le Pape François 1^{er} qui s'est exprimé ainsi lors de son voyage en Grèce :

Beaucoup trop souvent, nous ne vous avons pas accueillis ! Pardonnez-nous la fermeture et l'indifférence de nos sociétés qui craignent le changement de vie et de mentalité que votre présence demande. Traité comme un poids, comme un problème, comme un coût, vous êtes en réalité un don.

Le groupe socialiste, défendant ses valeurs, se prononcera pour le classement des pétitions X-2016-04 et X-2016-03."

Pour **Mme Hayes**, on se retrouve un peu dans la situation de la fable de la Fontaine "Le pot de fer et le pot de terre", celle-ci représentant la population de Meyrin à qui on impose la venue de personnes dans un endroit non adapté à leur hébergement pendant 18 mois. Elle explique que les membres de l'UDC ont lancé une pétition parce que la population leur a demandé ce qu'ils comptaient faire contre la venue de personnes qui ne sont pas à leur place sous une école comptant 200 enfants.

Quant au fait que l'Etat de Genève et la Confédération aient obligé la Commune à accueillir ces personnes, **Mme Hayes** relève que, si la Commune avait réagi plus rapidement, il aurait été possible de les loger dans des locaux plus adaptés, soit des containers, comme l'a dit Mme Leuenberger.

A ce sujet, elle relève qu'il ne faudra dorénavant plus construire les locaux de protection civile sous les écoles puisque ceux-ci sont également destinés à abriter des gens fuyant une situation difficile, due à une guerre ou à la situation économique. Si elle reconnaît que c'est leur droit, **Mme Hayes** refuse toutefois qu'ils soient logés dans un endroit inadapté.

En ce qui concerne les viols et violences, il en a certes été beaucoup question en début d'année. Elle fait néanmoins remarquer que des choses épouvantables continuent de se produire mais qu'il faut aller chercher l'information. Elle ajoute que la population européenne n'accepte plus la venue inarrêtable de personnes qui ne partagent pas notre façon de voir la vie. **Mme Hayes** estime que les loger dans un endroit inadapté va encore péjorer la situation.

Elle est consciente que le Conseil va mettre ces pétitions à la poubelle mais note que la population en sera informée, à savoir que ses craintes ne sont pas avérées et les signatures sans valeur. Elle pense qu'il faudra néanmoins y réfléchir car on ne peut ignorer ainsi des pétitions signées par près de 1'000 personnes.

En conclusion, son parti s'abstiendra et continuera à dire qu'il n'est pas acceptable d'accueillir 50 personnes dans un abri de protection civile situé sous un groupe scolaire.

En réponse à M. Falvo qui juge la pétition indigne, **M. Gaetanino** considère que c'est plutôt le fait de traiter une pétition de cette manière qui est indigne. Pour lui, toute pétition est légitime, comme le fait que des gens puissent avoir des craintes et des questionnements. Il estime que M. Falvo refuse d'écouter les citoyens mais les juge et il espère que ceux-ci s'en souviendront au moment voulu. A ce sujet, il constate que Mme Merkel a essuyé un revers électoral en Allemagne, suite à son généreux accueil de réfugiés, et que ceci va se produire également en Suisse, de même qu'en Europe.

Quant aux accusations de Mme Hartmann qui parle de fantasme par rapport aux craintes émises par les pétitionnaires, **M. Gaetanino** lui demande s'il lui arrive de s'informer en ajoutant qu'il ne sert à rien de nier la réalité.

Il conclut en relevant que cette pétition va donc partir à la poubelle mais ajoute que le MCG informera la population de son désaccord. Il espère que tout se passera bien mais espère que chacun prendra ses responsabilités en cas de problèmes.

Pour **M. Falvo**, le problème de M. Gaetanino consiste dans le fait qu'il se contente de voir ce qui se passe dans son environnement et ne veut pas voir ce qui se passe ailleurs. C'est pourquoi il espère que sa proposition de verser CHF 50'000.- aux victimes du tremblement de terre en Italie sera aussi valable pour les autres. **M. Falvo** demande à M. Gaetanino s'il a conscience de l'urgence de la situation et lui propose de se remettre en question avec l'espoir qu'en vieillissant, il reviendra vers le Conseil municipal.

Mme Girardet demande d'éviter les attaques personnelles et ne veut pas que les conseillers s'engagent dans un débat stérile.

M. Falvo lui fait remarquer qu'il a été pris à partie et lui demande de faire également la leçon à M. Gaetanino.

M. Gaetanino répond à M. Falvo qu'il peut garder sa morale pour lui-même.

[Brouhaha]

Mme Girardet met fin aux discussions et met aux voix le classement des pétitions:

a) Pétition n°X-2016-03

Le classement de la pétition n°X-2016-03 est **accepté par 22 oui, 3 non et 5 abstentions.**

b) Pétition n°X-2016-04

M. Gaetanino demande le vote nominal, ce qui est appuyé par trois personnes.

Résultat du vote nominal

| | | | |
|--------------------|------|-----------------------------|------|
| Amato Maurice | oui | Hubert Emile | non |
| Boccard Pierre | oui | Jimenay Arthur | oui |
| Boccard Yolande | oui | Kunz-Félix Marielle | oui |
| Brocard Eric | oui | Lustenberger Cédric | abs. |
| Cornuz Eric | oui | Luthi Badia | oui |
| Deluermoz Cosima | oui | Murciano Claudine | oui |
| Dumalle Marcel | oui | Ortelli Aldo | oui |
| Falvo Francesco | oui | Osmani Xhevrie | oui |
| Frauchiger Roger | abs. | Pachoud Stéphane | abs. |
| Gaetanino Marco | non | Schweizer Adriana | non |
| Grognuz Fabien | oui | Serrano Philippe | abs. |
| Haldemann François | oui | Squillaci Nicola | abs. |
| Halimi Hirsi | oui | Tiguemounine Sabine | oui |
| Hartmann Ester | oui | Tremblet Laurent | oui |
| Hayes Sasà | non | Tschudi-Spiropulo Alexandra | oui |

Le classement de la pétition n°X-2016-04 est **accepté par 21 oui, 4 non et 5 abstentions.**

* * *

19. Annonces de projets

Néant.

* * *

20. Propositions individuelles

Néant.

* * *

21. Questions

M. Squillaci signale qu'à l'occasion des travaux réalisés dans la Zimeysa (Campus horloger, Roger Dubuis, gare), un passage piéton a été aménagé à l'angle rue André-de-Garrini / rue de la Bergère. Ces travaux sont terminés et les places de parking réutilisées mais le passage piéton est resté en place. Or, lorsque l'on circule sur la rue de la Bergère en direction de Genève, une partie du passage piéton est cachée par des voitures en stationnement.

Par conséquent, il demande s'il serait possible d'enlever des places de parking en ajoutant une bande jaune de sécurité avant le passage piéton, ou de supprimer celui-ci.

D'autre part, **M. Squillaci** souhaite évoquer un problème relatif à la retraite des employés bien que la gestion des ressources humaines ne relève pas des municipaux. Il explique donc que, lors des promotions, il a discuté avec une patrouilleuse qui a pris sa retraite après 30 ans d'activité, sans recevoir le moindre remerciement, ni fleurs. Il trouve ceci triste, d'autant plus que cette personne semblait émue. Aussi aimerait-il que la Commune fasse un geste pour cette patrouilleuse et évite qu'une telle situation se reproduise.

En réponse à la première question, **M. Tschudi** indique qu'il va demander à ses collaborateurs d'aller sur place pour se rendre compte de la situation. Si nécessaire, l'une des deux options proposées par M. Squillaci sera appliquée.

Quant aux patrouilleuses, il explique que celles-ci sont reçues par le Conseil administratif en juin, lors de la rencontre annuelle avec les patrouilleuses et la police municipale. A cette occasion, il remercie les patrouilleuses d'une manière générale et en particulier celles qui prennent leur retraite, mais sans bouquet de fleurs. Il ajoute que les patrouilleuses étaient également remerciées pendant la soirée dédiée au personnel des écoles, à laquelle elles étaient invitées, mais cette soirée a été supprimée cette année pour des raisons budgétaires. Enfin, **M. Tschudi** indique que le Conseil administratif invitera prochainement à un apéritif l'ensemble des collaborateurs qui ont pris leur retraite récemment; la personne dont il est question sera donc invitée à cette occasion et recevra un bouquet de fleurs.

M. Gaetanino mentionne que des travaux ont été réalisés dans les vestiaires de la piscine des Vergers. Une porte a été cassée, qui n'a pas été remplacée après plusieurs jours, un gardien ayant expliqué qu'une nouvelle porte avait été commandée en Allemagne.

M. Gaetanino aimerait donc avoir la confirmation qu'une entreprise allemande a été mandatée pour ces travaux et, si c'est exact, demande s'il n'existe aucun fabricant de portes en Suisse.

M. Devaud explique que les installations sportives ont été raccordées au chauffage à distance. Il ignore toutefois où a été commandée la porte et donnera donc une réponse lors de la prochaine séance.

M. Boccard relève que le chemin Antoine-Verchère est en zone 30 km/h et donc sans passage piétons. Or, il n'y a aucun panneau (STOP ou Cédez le passage) au débouché de ce chemin sur la route de Meyrin. Il ne pense pas que la priorité de droite s'applique à ce croisement, d'autant moins que le tram est prioritaire, et propose d'y mettre un panneau avant qu'il y ait un accident dont les responsabilités seront difficiles à déterminer.

Mme Kunz-Félix aimerait savoir si la Commune peut intervenir avant la fin du bail en vue d'améliorer la gestion de l'Auberge communale dont elle trouve les prestations mauvaises, tant au niveau du restaurant que de l'hôtellerie. Elle note qu'une auberge communale est aussi la carte de visite d'une commune et trouve presque scandaleuses les prestations offertes par cette auberge, les chambres étant quasiment insalubres.

M. Devaud a également eu plusieurs fois des interrogations à ce sujet. Il explique que le poste de gérant a été mis au concours il y a environ six ans, et que le Conseil a retenu celui qui avait les meilleures recommandations. Il précise qu'il ne peut agir au niveau commercial puisque le gérant respecte les exigences fixées par la Commune. Néanmoins, s'il venait à avoir connaissance d'accusations répétées venant corroborer celles de Mme Kunz-Félix, le poste de gérant pourrait être remis au concours mais en respectant le délai fixé dans le contrat liant la Commune à l'Auberge.

Pour ce qui est des chambres, c'est la première fois qu'il entend parler d'insalubrité. Quant aux prestations du restaurant, certaines personnes sont satisfaites, estimant la nourriture excellente alors que d'autres disent que c'est inacceptable.

Quoi qu'il en soit, il va prendre contact avec le restaurateur pour lui faire part des remarques de Mme Kunz-Félix et demander une amélioration des prestations en attendant la remise au concours du poste.

Pour **Mme Kunz-Félix**, la marge d'amélioration est importante.

Mme Hayes rappelle qu'il avait été décidé, dans le cadre de la rénovation du Jardin botanique alpin, de supprimer la roseraie en raison de la présence de rats sous les dalles. Il avait alors été dit qu'une dératisation serait effectuée. Or, elle a récemment croisé un gros rat lorsqu'elle est allée aux toilettes sèches du Jardin, de même que son fils.

Aussi se demande-t-elle si le Jardin a vraiment été dératisé.

M. Tschudi répond qu'il y avait une colonie de rats dans la roseraie, laquelle a été supprimée, ceci d'autant plus qu'elle nécessitait beaucoup de pesticides qui n'empêchaient pas la prolifération des rats. Il n'y a donc pas eu de réelle dératisation du Jardin et il ignore s'il sera possible d'éliminer ces rats. Il relève en effet que le Jardin abrite plusieurs animaux qui font partie de l'écosystème mais que seules les chèvres bottées et les poules huppées y ont été volontairement introduites.

Néanmoins, il va se renseigner auprès du chef du service de l'environnement pour voir ce qui peut être fait.

Mme Schweizer a constaté la présence depuis plusieurs mois de vélos cassés dans l'abri vélos de l'arrêt du tram Meyrin-Gravière.

M. Devaud va s'occuper de ce problème rapidement en précisant qu'il pensait que ce dossier relevait du service de la police municipale alors qu'il concerne le service de gérance et entretien des bâtiments.

Mme Murciano a appris que le Jardin Robinson ne pouvait pas avoir de boîte aux lettres, la Poste ayant expliqué son refus par le fait que la promenade de Corzon n'était pas cadastrée.

Mme Murciano ajoute que cette situation est difficile à gérer pour l'équipe d'animation du Jardin Robinson, et elle demande donc que ce problème soit rapidement résolu.

* * *

**Séance du 13 septembre 2016
tenue en séance ordinaire**

La séance est levée à 21h50/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 20 octobre 2016.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET